



SMSI



Conférence Régionale
Préparatoire Africaine pour
le SMSI
Accra 2005



Union Africaine



Commission économique
pour l'Afrique

Conférence Régionale Préparatoire Africaine pour le Sommet mondial sur la Société de l'Information (SMSI)

Les engagements d'Accra pour le Sommet de Tunis 2005

04 Février 2005
Accra, Ghana

Les engagements d'Accra pour le Sommet de Tunis 2005

La Conférence Régionale Africaine Préparatoire à la deuxième phase du Sommet mondial sur la Société de l'Information (SMSI) s'est tenue à Accra, Ghana, du 2 au 4 février 2005. Ont participé à cette conférence, les délégations des pays africains, de nombreux Etats étrangers, des représentants d'organisations internationales africaines et internationales, du secteur privé et de la société civile.

Sur la base des résultats, et compte tenu de la Déclaration de principes et du Plan d'Action adoptés lors de la première phase du Sommet à Genève, la Conférence Régionale Africaine adopte ce qui suit :

Principes clés

La communauté africaine de la société de l'information repose sur les principes généraux suivants:

- L'édification de la société de l'information nécessite la participation de tous les acteurs y compris les gouvernements, le secteur privé, la société civile, les organisations de l'ONU, les organisations régionales et internationales
- L'édification de la société de l'information et des savoirs partagés doit faciliter l'atteinte des objectifs de développement du millénaire pour améliorer la qualité de la vie et éradiquer la pauvreté en créant les opportunités d'accès, d'utilisation et de partage du savoir
- La communauté internationale doit s'engager à aider à enlever les barrières qui empêchent de combler le fossé numérique
- L'édification de la société de l'information nécessite l'utilisation des langues des populations concernées
- Le recours aux TIC permettra d'assurer l'unité continentale et politique de l'Afrique, de renforcer, de promouvoir et de faciliter la croissance de l'économie africaine pour améliorer les conditions de vie de nos populations
- Pour édifier la société de l'information, il faut mettre en place et entretenir l'infrastructure nécessaire en matière de TIC

Orientations de développement

- L'édification de la société de l'information doit prendre en compte les orientations de développement et les besoins spécifiques des pays africains les moins avancés
- Les TIC peuvent contribuer de façon positive au développement durable
- La mise en place d'un accès universel équitable et à portée du plus grand nombre créera des possibilités d'accès pour tous
- L'adoption des langues africaines comme langues de travail dans tous les domaines de la vie publique est une exigence pour le développement du continent et pour la préservation de la diversité culturelle et linguistique dans la société de l'information

- Une action collective de tous les acteurs africains est obligatoire pour l'intégration de la perspective genre dans la société de l'information et des savoirs partagés en général, et dans les TICs en particulier
- La jeunesse africaine jouera un rôle clé dans la réduction du fossé numérique et dans l'établissement d'une société de l'information à dimension humaine au-delà du profit et de la technologie
- La société civile et le secteur privé joueront un rôle clé dans le développement, en général et dans la société de l'information en particulier
- La recherche scientifique et technologique sera axée sur le développement concomitant de la société et l'utilisation effective de la technologie
- Les médias sont un catalyseur des changements sociaux et peuvent à travers différents partenariats à canaux multiples accélérer la mise en œuvre du plan d'action du SMSI
- La population africaine avec son taux d'analphabétisme élevé mettra en place des centres spécialisés et des matériaux appropriés pour surmonter ces barrières

La mobilisation des ressources, y compris les ressources humaines

- Accorder une attention particulière à la formation et au développement des ressources humaines, notamment celles des enseignants, élèves et étudiants pour stimuler le développement du contenu et des infrastructures afin de faciliter l'émergence d'une industrie africaine de services basée sur les TIC
- Accorder une attention et un soutien accrus au développement des ressources humaines et l'éducation pour la société de l'information avec un accent sur la jeunesse et les femmes afin d'accroître la contribution de l'Afrique à l'économie mondiale du savoir
- Créer des centres spécialisés et la littérature appropriée pour les populations vulnérables
- Les mécanismes de financement y compris le Fonds de Solidarité Numérique et les mécanismes existants doivent être mobilisés pour surmonter les défis de mise en œuvre du plan d'action
- L'utilisation des institutions techniques pour renforcer les capacités en TIC à tous les niveaux

Coopération internationale

- Nous demandons aux organisations régionales et internationales à soutenir les pays africains dans la mise en œuvre du plan d'action du SMSI, notamment de mettre en place une infrastructure de TIC à large bande passante comme prévu par le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD)

Aspects opérationnels

La communauté africaine de la société de l'information convient qu'il faut élaborer des plans à court, moyen et long terme pour réaliser et atteindre les objectifs généraux fixés dans le plan d'action de Genève. Pour ce faire nous recommandons ce qui suit :

a) **La voie vers Tunis**

- Objectifs du SMSI : Le sommet de Tunis, seconde et dernière phase du SMSI, permettra d'acquiescer la confiance nécessaire pour édifier la société de l'information en tant que moyen efficace d'améliorer les conditions de vie des populations. Par conséquent, les parties prenantes africaines sont invitées à coopérer pour défendre les positions communes africaines en ce qui concerne les principales questions soulevées lors des débats dans les réunions internationales.
- Indicateurs : Pour évaluer la mise en place de la société de l'information il faudrait élaborer des indicateurs de base spécifiques qui permettront d'évaluer les progrès accomplis dans ce domaine. Il faudrait également élaborer des indicateurs composites pour tenir compte des tendances entre pays. Les institutions impliquées dans les TIC aux niveaux national, sous-régional, régional et international devront travailler en partenariat et en étroite collaboration avec les institutions nationales en charge des statistiques pour la collecte, le traitement et la diffusion des indicateurs TIC. Les activités du partenariat mondial sur les indicateurs TIC devront être poursuivies et renforcées.
- Nécessité de faire le point : les pays africains sont invités à créer un mécanisme de collecte d'information au niveau national auquel participeraient toutes les parties concernées.

b) **Stratégies générales concernant la mise en oeuvre**

La conférence a recommandé que les pays africains élaborent des cyber stratégies axés sur la réalisation des objectifs socio-économiques globaux des pays, y compris les programmes de lutte contre la pauvreté.

La coopération régionale et internationale doit contribuer au renforcement des capacités et à la mise en oeuvre des stratégies aux niveaux national, sous-régional et régional. A cet égard, le soutien à apporter par les organisations régionales au processus est fondamental.

c) **Mécanismes financiers**

Les pays africains demandent d'appuyer le Fonds de solidarité numérique, qui compléterait et ne ferait pas double emploi avec les autres mécanismes de financement de la société de l'information. Le Fonds aura une vocation mondiale et servira à réduire la fracture numérique partout dans le monde et l'écart entre les pays en développement et les pays développés. Il a en outre recommandé que les mécanismes actuels de financement continuent d'être pleinement utilisés pour la mise en place de nouveaux services et infrastructures en matière de TIC.

Les pays africains devraient élaborer un plan d'action contenant des projets spécifiquement destinés au développement des TIC dont les coûts seront établis

comme il convient et présentés au SMSI 2005 pour mobiliser les ressources financières nécessaires.

d) Gouvernance de l'Internet

- Il faudrait accorder une attention particulière à la composition et au rôle de l'organisme chargé de la gouvernance de l'Internet afin de conforter sa légitimité en tant qu'organisme pleinement représentatif.
- L'Afrique devrait prendre une part active dans les activités des organisations internationales chargées de la gouvernance de l'Internet. A cet égard celles ci devraient accorder une attention particulière aux besoins et aux intérêts des pays en développement et des pays les moins avancés.
- Il faudrait s'employer en particulier à intégrer les langues africaines et le multilinguisme dans l'Internet.
- Il faudrait intégrer les volets concernant la gouvernance de l'Internet dans les plans de cyber stratégies au niveau national et régional.
- Il faudrait inclure dans la gestion participative de l'Internet toutes les parties prenantes (gouvernement, secteur privé, société civile et organisations intergouvernementales).
- Il faudrait créer des cadres réglementaires appropriés pour étudier les problèmes de politique générale relatifs à l'infrastructure et aux applications de l'Internet (commerce électronique, cyber sécurité, respect de la vie privée, etc.), et permettre la mise en place de points d'échange Internet régionaux et sous régionaux et des institutions régionales techniques nécessaires (ex. : AfriNic).
- Il faudrait faire en sorte que tous les CCTLD soient gérés par les différents pays.

e) Partenariat

- Il convient d'établir des partenariats multi-acteurs pour relever les futurs défis, mettre en oeuvre le plan d'action du SMSI en particulier et le programme TIC pour le développement en général.
- Il convient aussi de mettre un environnement ainsi que des mécanismes permettant de créer effectivement des Partenariats Publics Privés (PPP) solides.

f) Perspectives: la voie à suivre après Tunis 2005

- La communauté africaine voit la nécessité d'établir les mécanismes appropriés de mise en oeuvre, avec la participation des institutions nationales, sous-régionales, régionales et internationales pertinentes.

- Un financement approprié doit être recherché pour la mise en oeuvre des plans à long terme d'édification de la société de l'information.
- Les mécanismes de suivi devront s'appuyer sur les institutions existantes et être basés sur les partenariats multi-acteurs.

RÉSOLUTION SUR LE FINANCEMENT DE LA SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION ET LA RÉDUCTION DE LA FRACTURE NUMÉRIQUE

Nous, représentants des Etats africains, réunis à l'occasion de la Conférence préparatoire régionale africaine de la seconde phase du Sommet mondial sur la société de l'information tenue à Accra dans le cadre de l'Initiative de la Société de l'information pour l'Afrique (AIS), ayant pris note et examiné le rapport du Groupe de travail sur les mécanismes de financement.

1. Notons que dans les conclusions du rapport sur les mécanismes de financement concernant le bien-fondé des mécanismes actuels, le Groupe de travail attire l'attention sur plusieurs domaines qui nécessitent des sources de financement supplémentaires et montre qu'elles pourraient ne pas suffire, mais ne préconise pas explicitement des mécanismes bien précis pour combler le déficit ;
2. Rappelant que le Fonds de solidarité numérique proposé par le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), adopté lors de la réunion des ministres africains chargés des technologies de l'information et de la communication tenue à Dakar en avril 2004, a été approuvé par le Sommet des Chefs d'Etat africains tenu à Addis Abeba en juillet 2004 pour contribuer à la réduction de la fracture numérique dans le monde ;
3. Accueillons avec satisfaction la décision prise par Son Excellence le Chef Olusegun Obasanjo, en sa qualité de Président de l'Union Africaine, de d'inaugurer le Fonds de solidarité numérique le 14 mars 2005 et invitons tous les pays africains à y participer ;
4. Invitons tous les gouvernements africains et les autres parties prenantes du continent à appuyer le Fonds de solidarité numérique pour le rendre opérationnel ;
5. Soulignons que la coopération internationale est essentielle entre tous les acteurs de la société de l'information, qu'elle doit être renforcée pour réduire la fracture numérique et invitons les gouvernements et toutes les parties prenantes de toutes les régions du monde à appuyer le Fonds de solidarité numérique et à participer à sa mise en oeuvre ;
6. Invitons l'Union africaine à prendre toutes les mesures nécessaires pour porter la résolution adoptée aujourd'hui par la Conférence préparatoire régionale africaine à l'attention des autres conférences préparatoires régionales du SMSI et du Président du Comité préparatoire pour recueillir leur soutien.

RESOLUTION RELATIVE AUX CYBER-STRATEGIES

Nous, représentants des pouvoirs publics, du secteur privé et de la société civile des Etats africains, réunis en conférence régionale africaine préparatoire de la phase II du Sommet mondial sur la société de l'Information, tenue à Accra dans le cadre de l'Initiative « Société de l'information en Afrique » (AISI),

Considérant, la Déclaration de principes et le Plan d'action de Genève,

Considérant que le Sommet Mondial de la Société de l'Information (SMSI) a affirmé que les cyber-stratégies constituent un élément essentiel dans l'utilisation des TIC pour le développement

Notons avec satisfaction l'appui de la CEA et de ses partenaires,

Notons que les défis et les problèmes rencontrés dans l'élaboration et dans la mise en œuvre des cyber-stratégies sont multiples et multiformes.

Recommandons :

Au titre du secteur public,

1. de se doter d'ici fin 2006, d'une cyber-stratégie nationale incorporant les aspects locaux et sectoriels et garantissant la diffusion des TIC, leur accessibilité et leur appropriation par toutes les couches sociales et la mobilisation de leur potentiel.
2. Inclure la politique nationale d'information documentaire et d'accès aux connaissances (bibliothèques, centres de documentation et archives), ainsi que celle de l'infrastructure nationale de données géographiques dans le processus d'élaboration des cyber-stratégies nationales.
3. Intégrer dans leur stratégie de bonne gouvernance et de développement les éléments de prise en charge adéquate de l'information administrative, scientifique et technique.

Au titre des organisations Internationales et Institutions de coopération,

1. De continuer à accompagner les Etats africains dans l'élaboration d'une cyber-stratégie nationale et de la rendre opérationnelle en identifiant des projets concrets pour leur mise en œuvre ainsi qu'à mobiliser des fonds à cette fin.
2. Soutenir la définition d'indicateurs de performance des projets TIC.
3. Aider à la mise en place une agence régionale intégrant un centre de ressources techniques pour identifier les besoins par secteur d'activités, les applications et les technologies, l'expertise africaine publique et privée.

RESOLUTION SUR LES LANGUES AFRICAINES DANS LA SOCIETE DE L'INFORMATION

Nous, les participants à la Conférence Préparatoire Régionale Africaine au Sommet Mondial sur la Société de l'Information, tenue à Accra du 2 au 4 février 2005,

Ayant pris acte des décisions contenues dans la Déclaration de Principes et le Plan d'Action, adoptés à l'occasion de la 1ère Phase du Sommet Mondial sur la Société de l'Information tenue à Genève en décembre 2003,

Considérant la nécessité de promouvoir les langues africaines comme langues de travail dans tous les domaines de la vie publique, aux niveaux local, national et régional.

Considérant la place des langues africaines dans la défense et la promotion de la culture africaine dans une société d'échanges et de partage au bénéfice de tous

Considérant la contribution des sociétés africaines à la civilisation mondiale, largement tributaire de sa diversité culturelle et linguistique

Réaffirmant notre volonté commune et continue de soutenir la mise en place de la Société Africaine de l'Information pour la réalisation des Objectifs de développement du millénaire et du NEPAD,

Attendu les recommandations des conférences africaines sur les langues,

Attendu les recommandations de l'atelier Accra 2005 sur les « langues africaines et les logiciels libres et à code ouvert : la créativité au service de la renaissance africaine »,

Affirmons notre engagement à nous mobiliser pour :

- Revaloriser officiellement les langues africaines en en faisant des langues de travail dans tous les domaines de la vie publique au niveau des pays et communautés du continent dans le cadre de la promotion d'un multilinguisme fonctionnel complémentaire.
- Accélérer la mise en place de l'Académie Africaine des Langues (ACALAN) en tant qu'institution spécialisée panafricaine de l'Union Africaine
- Mettre en place au niveau continental un dispositif de formation et de développement des ressources humaines en linguistique africaine appliquée.
- Soutenir la création de réseaux de bibliothèques publiques intégrant les langues africaines pour accélérer l'objectif d'accès à l'information pour tous dans une société de l'information africaine inclusive.
- Intégrer les logiciels libres comme éléments constitutifs de la solidarité numérique.
- Demander que la seconde phase du SMSI considère la fracture numérique linguistique comme un des facteurs à éliminer en vue de la construction d'une société de l'information inclusive et de la réalisation des objectifs du millénaire.

Engagements adoptés à Accra, le 4 février 2005